



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2008/59  
10 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent-quarante-cinquième session  
Genève, 24-27 juin 2008  
Point 4.2.3 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de Rectificatif 1 au Supplément 19 à la série 04 d'amendements au Règlement No 16  
(Ceintures de sécurité)

Communication du groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) \*/

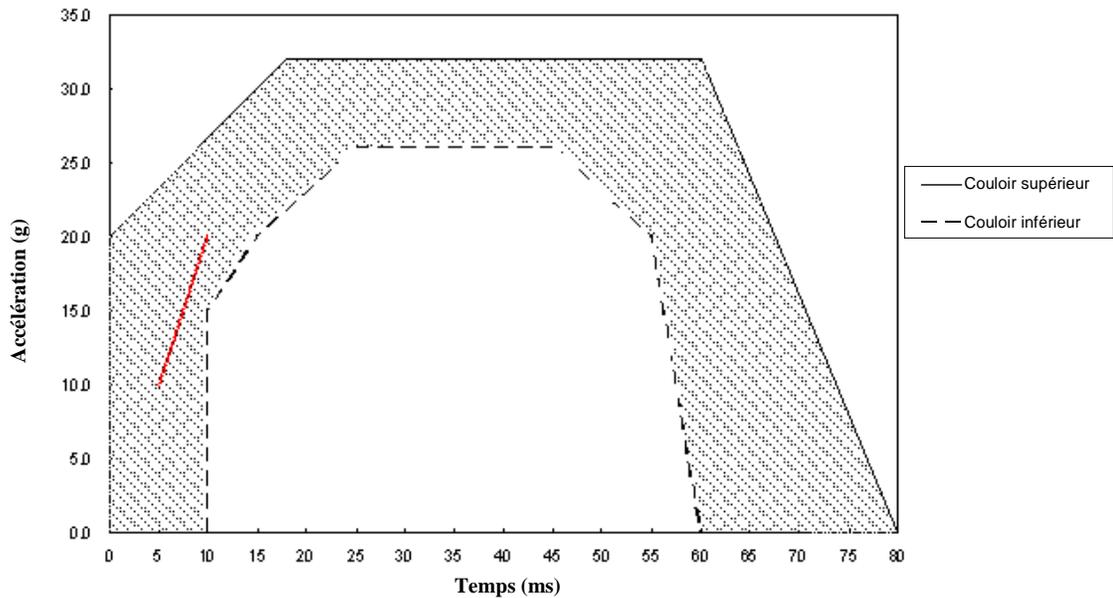
Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa quarante-deuxième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/20, non modifié. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42, paragraphe 32).

---

\*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Graphique de l'annexe 8, modifier comme suit:

"



"

-----